



Native Women's
Association of Canada

L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Les refuges pour femmes victimes de violence et le vécu des femmes autochtones

Mémoire à l'intention du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre de communes

Personne-ressource :
Kate Curry
Conseillère en politiques
kcurry@nwac.ca
Date : Novembre 2018

Siège social
155, route International, unité 2, Akwesasne (Ontario) K6H 5R6
Numéro sans frais : 1-800-461-4043

Bureau satellite
1, rue Nicholas, 9^e étage, Ottawa (Ontario) K1N 7B7
Tél. : 613-722-3033 Téléc. : 613-722-7687 Numéro sans frais-4043 reception@nwac.ca

Les refuges et maisons de transition accueillant des femmes et des enfants touchés par la violence faite aux femmes et la violence conjugale

Conséquences de la colonisation

La colonisation a eu pour effet de marginaliser les populations et collectivités autochtones, mais pas nécessairement dans une même mesure pour tous. Historiquement, les femmes autochtones ont été désavantagées à bien des égards parce qu'elles étaient, justement, des femmes. Les femmes autochtones sont essentiellement marginalisées en raison de leur culture et de leur sexe, et les niveaux élevés de violence commise envers elles constituent l'incarnation même de cette dépréciation systémique. Pour elles, l'insécurité en matière de logement et l'itinérance découlent précisément de deux réalités sociales : le patriarcat et le colonialisme.

Le colonialisme a donné lieu à diverses formes de violence systémique, et pourtant, on aborde la question selon le point de vue restreint de la violence commise par les hommes envers les femmes plutôt que de traiter de la violence indirecte, systémique ou étatique, ce qui ne fait que normaliser la violence familiale dans les collectivités autochtones¹. Les concepts holistiques de la santé, de la guérison et de la culture jouent un rôle fondamental dans la prévention de la violence familiale et dans les interventions à cet égard, surtout lorsqu'on tient compte des liens entre le lieu, l'histoire, la culture et d'autres facteurs politiques et socio-économiques. Dans les modèles occidentaux, la violence est largement perçue comme un problème individuel ou familial, et aucun lien n'est établi avec le contexte sociohistorique plus vaste qui structure la violence dans les collectivités autochtones².

Violence faite aux femmes, aux fillettes et aux personnes de diverses identités de genre autochtones

Au Canada, la violence raciale touche de façon disproportionnée les femmes et les fillettes autochtones, et les problèmes de logement peuvent contribuer au fait qu'elles ne se sentent pas en sécurité. Parce qu'il n'y a pas suffisamment de refuges accessibles et de logements abordables pour les femmes autochtones qui quittent des situations de violence, surtout dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord, on leur refuse donc la possibilité de vivre en sécurité, sans violence, avec un certain sentiment de stabilité ou de permanence. Pour les femmes autochtones, le logement, l'itinérance et la protection contre la violence sont indissociables.

Bon nombre de femmes n'ont accès à aucun refuge d'urgence dans leur collectivité, et elles doivent sortir physiquement de chez elles pour obtenir des services et se mettre en sécurité. Ce faisant, elles s'éloignent certes de leur agresseur, mais elles se coupent aussi de leur famille, de leurs amis, de leurs terres et de leur communauté, qui sont tous des sources de soutien essentielles pour celles qui quittent une situation de violence familiale. Les refuges d'urgence, surtout ceux des réserves, souffrent d'un manque de financement chronique, et les besoins en matière de services dépassent

¹ Cindy Holmes et Sarah Hunt, *Les collectivités autochtones et la violence familiale : changer la façon d'en parler*, 2017, p. 13. Consulté sur le site Web du Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

² Policy Wise for Children and Families, *Housing and homelessness policy recommendations for Indigenous women affected by domestic violence: A scoping review*, 2016, p. 1.

largement les ressources dont ils disposent³. Si l'on augmentait l'accès aux refuges pour les femmes ayant fui la violence et aux refuges pour sans-abris réservés aux femmes et si l'on instaurait une norme de service équitable à l'échelle du pays, y compris dans les collectivités rurales, éloignées et du Nord, alors plus aucune femme n'aurait à retourner dans une situation de violence parce que les refuges étaient trop loin. Dans les petites collectivités où une question de capacité ou des préoccupations concernant la vie privée empêchent les femmes d'accéder aux refuges, il faudrait offrir le transport vers d'autres refuges ou collectivités à proximité⁴.

De plus, en définissant la violence comme étant l'acte d'un homme à l'endroit d'une femme, nous marginalisons les personnes qui ne se retrouvent pas dans le modèle binaire des genres et celles qui ne sont pas dans une relation hétérosexuelle. Le vocabulaire adopté dans les ressources sur la violence familiale a souvent un effet d'exclusion ou, autrement dit, les besoins des membres de la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queer (LGBTQ) et des personnes bispirituelles sont souvent exclus des conversations sur la prévention, les interventions et les réponses à l'égard de la violence. Or, ces groupes font face à davantage de violence que les autres, et ils doivent participer sérieusement à la création des ressources de lutte contre la violence pour que ce matériel tienne compte des expériences de violence qu'ils ont vécues. En refusant de reconnaître ces faits, on augmente le risque auquel sont exposées les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre tout en les privant des programmes et des services qui les aideraient à s'extirper de situations de violence⁵.

Solutions communautaires à la violence faite aux femmes

En raison de leur assimilation forcée et de leur marginalisation par le gouvernement, les peuples autochtones ont perdu le pouvoir sur leurs collectivités et sont donc devenus dépendants de l'État. Les solutions gouvernementales aux problèmes de logement et de violence exigent la présence d'une relation véritable entre le gouvernement et les peuples autochtones. Or, étant donné les interventions constantes de l'État dans la vie des peuples autochtones, il est exagéré de demander aux femmes autochtones de faire confiance à ce même gouvernement pour les protéger contre la violence. Les peuples autochtones en sont venus à comprendre que les systèmes gouvernementaux ne sont pas là pour les soutenir, mais bien pour maintenir et renforcer des normes coloniales et patriarcales. La situation doit changer.

La violence faite aux femmes n'est pas une question isolée, et la création de nouvelles places en refuge n'est pas la seule solution. Il faut investir massivement dans les logements abordables, les infrastructures, les services et les sources de soutien. L'insécurité en matière de logement est un facteur considérable qui empêche les femmes de quitter une situation de violence familiale. Dans les collectivités autochtones, il y a souvent un manque de logements abordables, sûrs et adéquats, et ce sont fréquemment les femmes autochtones qui sont confrontées à une part disproportionnée de ce fardeau⁶. Ainsi, tout investissement dans des logements permanents, accessibles, abordables et sûrs est, par le fait même, un investissement dans la prévention de la violence. Les collectivités doivent en outre avoir accès à des services fondés sur le genre, adaptés à la culture, tenant compte des

³ *Supra*, note 2, p. 33.

⁴ Canada, Centre national d'information sur la violence dans la famille, *Les femmes autochtones et la violence familiale*, Ottawa, Agence de la santé publique du Canada, 2008, p. 6.

⁵ *Supra*, note 1, p. 20.

⁶ *Supra*, note 2, p. 8.

traumatismes et répondant aux besoins des femmes, des fillettes et des personnes de diverses identités de genre autochtones qui quittent des situations de violence. Ces services doivent être offerts dans le respect de la dignité et de la capacité d'autonomie, et ils ne doivent pas tâcher d'imposer des normes paternalistes de rétablissement et de guérison. Le soutien et les services devraient par ailleurs être offerts en milieu communautaire, de sorte que les enseignements traditionnels au sujet de la guérison et la conception que l'on se fait de cette notion soient à l'image des connaissances et des relations de parenté propres aux communautés locales⁷.

Une bonne partie de la littérature concernant la violence familiale et les femmes autochtones suit une approche non pas axée sur les distinctions, mais bien englobant tous les Autochtones, et c'est pourquoi il est d'autant plus nécessaire d'établir des programmes et des services de refuge en milieu communautaire adaptés à la culture. La Stratégie nationale sur le logement renforce l'idée d'une stratégie en matière de logement axée sur les distinctions pour les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, laquelle sera fondée sur les valeurs de l'autodétermination, de la réconciliation, du respect et de la coopération⁸. L'application de ces mêmes principes à la création et à la prestation de services de refuge plutôt que l'adoption d'une approche englobant tous les Autochtones permet aux collectivités d'y intégrer leurs propres pratiques culturelles et spirituelles.

La négation du droit à l'autodétermination des peuples autochtones est directement liée à la perte de leurs terres et des liens avec celles-ci, à la réinstallation forcée dans les réserves ou les centres urbains et à l'exploitation des ressources naturelles. L'influence européenne a ébranlé le rôle traditionnel des femmes en tant que gardiennes des terres, de l'eau et de l'environnement. Des initiatives conçues pour rétablir les éléments manquants de la culture autochtone ont été proposées en réponse à la fonction exercée par la colonisation dans la dépréciation des femmes autochtones. Ainsi, la revitalisation des pratiques culturelles autochtones par des enseignements rattachés à la terre est une étape nécessaire pour opérer un changement dans les normes relatives à la violence familiale.

Au-delà des refuges et du logement

En plus de fournir des ressources pour financer des refuges dirigés par des Autochtones ainsi que des programmes de lutte contre la violence, il faut que les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral et les administrations municipales investissent dans des formations tenant compte des traumatismes à l'intention des premiers répondants, dans des formations sur la confidentialité et la protection de la vie privée ainsi que dans l'amélioration des transports vers les programmes et les services⁹. Les solutions à la violence familiale doivent reposer sur les connaissances de ceux qui ont vécu personnellement l'insécurité en matière de logement, l'itinérance et la violence familiale¹⁰. Pour mettre en place des stratégies qui répondent aux besoins des femmes tels qu'ils sont déterminés et définis par des femmes, il est essentiel que les pouvoirs publics aient, à titre d'expertise, une compréhension de ce qui se vit dans la réalité. Une refonte et une réforme globales ainsi qu'un engagement à long terme sont également nécessaires dans bien des systèmes gouvernementaux, dont ceux des soins de santé, de l'éducation, du logement, du maintien de l'ordre, de la justice et de

⁷ *Supra*, note 1, p. 7.

⁸ Gouvernement du Canada, *Stratégie nationale sur le logement du Canada*, 2017, p. 5.

⁹ *Supra*, note 4, p. 6.

¹⁰ Emily Lindsay Jackson et coll., « Threading, Stitching, and Storytelling: Using CBPR and Blackfoot Knowledge and Cultural Practices to Improve Domestic Violence Services for Indigenous Women », *Journal of Indigenous Social Development*, vol. 4, numéro 1 (2015), p. 7.

la protection de l'enfance.

Les politiques visant à enrayer la violence faite aux femmes doivent aussi traiter activement des problèmes sous-jacents, c'est-à-dire de l'iniquité socio-économique qui, par les conditions qu'elle a créées, fait en sorte que les femmes autochtones connaissent un risque plus grand d'être victimes de violence familiale. Par une approche holistique, non seulement on fournirait aux femmes autochtones des places en refuge, mais on étudierait aussi des moyens d'améliorer leur situation socio-économique. La colonisation a créé les conditions auxquelles on doit les taux disproportionnés de violence que vivent les femmes autochtones, mais aussi les conditions qui empêchent ces dernières d'accéder aux services et aux sources de soutien voulus. La pauvreté, l'insécurité économique et la dépendance financière ont toutes des conséquences directes sur la capacité des femmes à quitter des situations de violence familiale tout en continuant à pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Par conséquent, les initiatives de lutte contre la violence doivent aussi avoir pour point de mire l'élimination de l'iniquité sociale qui désavantage les femmes, le fait étant que toute restriction de l'autodétermination est un facteur contribuant aux taux élevés de violence commise contre elles.

Ce n'est pas par accident que les femmes autochtones connaissent des taux disproportionnés d'insécurité en matière de logement, d'itinérance et de violence familiale. Les formes de violence familiale, étatique et indirecte qu'elles vivent s'entrecroisent en plusieurs points. Bon nombre de services de refuge n'offrent pas aux femmes autochtones ce qu'elles sont en droit d'attendre, car ils ne tiennent compte ni des manières dont la colonisation a normalisé la violence dans les collectivités autochtones, ni des manières dont la culture peut les accompagner dans leur chemin vers la guérison. Lorsque nous aidons les femmes qui fuient la violence familiale à combler leurs besoins physiques, affectifs, mentaux et culturels, nous brisons le cycle de la violence dans leur collectivité. En investissant dans des services de refuge communautaires, fondés sur le genre, adaptés à la culture et tenant compte des traumatismes, ainsi que dans des maisons de transition et des logements permanents, le tout à l'intention des femmes qui quittent une situation de violence, on protège les femmes, les enfants, les familles et les collectivités autochtones et on leur donne des moyens d'agir.